

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Didier MARTIN M. Michel ROTGER M. Pierre PRIBETICH M. Benoît BORDAT M. François NOWOTNY M. Jean ESMONIN M. Joël MEKHANTAR Mme Christine MASSU Mme Colette POPARD M. Christophe BERTHIER **Mme Dominique BEGIN-CLAUDET** M. Michel FORQUET M. Rémi DETANG M. Philippe DELVALEE M. Jean-Patrick MASSON M. Georges MAGLICA M. Claude PICARD Mme Anne DILLENSEGER M. Gaston FOUCHERES M. José ALMEIDA M. Jean-François DODET Mme Christine DURNERIN M. Pierre PETITJEAN Mme Nelly METGE Mme Claude DARCIAUX M. François DESEILLE M. Nicolas BOURNY M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE M. Patrick CHAPUIS Mme Elisabeth BIOT M. Jean-Philippe SCHMITT M. Philippe GUYARD M. Michel JULIEN MIle Christine MARTIN M. Pierre-Olivier LEFEBVRE Mme Marie-Françoise PETEL Mlle Nathalie KOENDERS M. Gérard DUPIRE Mme Marie-Josèphe DURNET-M. Gilles MATHEY M. Jean-François GONDELLIER ARCHEREY M. Jean-Claude GIRARD Mme Catherine HERVIEU M. Alain MARCHAND M. Patrick BAUDEMENT M. François-André ALLAERT M. Mohamed BEKHTAOUI Mme Geneviève BILLAUT M. Jean-Claude DOUHAIT Mme Jacqueline GARRET-RICHARD M. Murat BAYAM M. Michel BACHELARD M. Jean-Paul HESSE Mme Joëlle LEMOUZY Mlle Badiaâ MASLOUHI M. Jean-Yves PIAN M. Philippe BELLEVILLE M. Yves BERTELOOT Mlle Stéphanie MODDE M, Norbert CHEVIGNY M. Patrick MOREAU M. Philippe CARBONNEL M. Gilles TRAHARD M. Alain LINGER Mme Noëlle CAMBILLARD. M. Dominique GRIMPRET M. Jean-Pierre SOUMIER M. Pierre LAMBOROT M. André GERVAIS M. Louis LAURENT M. Alain MILLOT M. Roland PONSAA

Membres absents:

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD

Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH

M. Mohammed IZIMER pouvoir à MIle Badiaâ MASLOUHI

Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY

Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND

M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD

M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

<u>OBJET</u>: ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES GIP e-bourgogne - retrait de délibérations

GD2009-09-17_04 N°4 - 1/2

Lors de sa séance du 26 mars dernier, le Conseil communautaire a adopté deux délibérations :

- l'une reconnaissant d'intérêt communautaire, au titre de la compétence « développement économique », l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne (délibération GD2009-03-26-40)
- l'autre décidant de l'adhésion du Grand Dijon au GIP e-bourgogne (délibération GD2009-03-26-41)

Or, le Préfet nous a adressé, le 21 avril dernier, deux lettre d'observations relatives à ces deux délibérations. Il estime illégales ces deux délibérations au motif que l'adhésion au GIP doit s'analyser comme un simple mode de gestion de prestations qui relèvent de la seule compétence des communes (publication des marchés, transmission des pièces justificatives au comptable...), et qui ne peuvent donc pas faire l'objet d'un transfert de compétences.

En outre, le Directeur du GIP e-bourgogne nous a informé par courrier du 12 mai dernier de l'absence d'agrément de l'adhésion du Grand Dijon, et a procédé au remboursement de la cotisation 2009 versée par le Grand Dijon.

Dans ce contexte, il est proposé de procéder au retrait des délibérations 40 et 41 du Conseil de Communauté du 26 mars 2009.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- de procéder au retrait de la délibération GD2009-03-26-40, adoptée par le Conseil lors de sa séance du 26 mars 2009, relative à l'intérêt communautaire de l'adhésion au GIP e-bourgogne
- de procéder au retrait de la délibération GD2009-03-26-41, adoptée par le Conseil lors de sa séance du 26 mars 2009, relative à l'intérêt à l'adhésion de la Communauté de l'agglomération dijonnaise au GIP e-bourgogne.

Convocation envoyée le 10 septembre 2009 Publié le 18 SEP. 2009 Déposé en Préfecture le Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président
40, avenue
Pierra PIBERIO

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 1 SEP. 2009



GD2009-09-17_04 N°4 - 2/2